



**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**

**ARRETE AR-2026-029**

*Portant fermeture temporaire de circulation afin de réaliser des travaux rue de l'Ancienne Poste au profit de l'entreprise COLAS*

Le Maire de la Commune d'EXCENEVEX,

**VU** les articles L.131-2, L.131-3, L.131-4 et L.184-13 du Code des Communes ;

**VU** l'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière ;

**VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (4ème partie) approuvée par arrêté du 7 Juin 1977 ;

CONSIDERANT la demande de Monsieur HAUPAIS Anthonin représentant la société COLAS domicilié au TSA 70011, Dardilly Cedex 69134, en date du 1<sup>er</sup> avril 2026 ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de fermer temporairement la circulation et le stationnement rue de l'Ancienne Poste ainsi qu'au niveau du carrefour formé avec la rue du Centre afin de permettre à l'entreprise COLAS d'effectuer le rabotage et mise à la côte des tampons et l'application des enrobés du 09 au 15 avril 2026 inclus ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1 -** La circulation et le stationnement de tous les véhicules sur le territoire de la commune d'Excenevex, sera interdite temporairement, rue de l'Ancienne Poste ainsi qu'au niveau du carrefour formé avec la rue du Centre afin de permettre à l'entreprise COLAS d'effectuer le rabotage et mise à la côte des tampons et l'application des enrobés du 09 au 15 avril 2026 inclus.

**ARTICLE 2 -** La signalisation nécessaire sera mise en place par l'entreprise COLAS.

**ARTICLE 3 -** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :  
- Monsieur le chef de brigade de gendarmerie de SCIEZ,  
- Agents de Police Pluri-communale SCIEZ, EXCENEVEX, MARGENCEL, MASSONGY,  
- Entreprise COLAS,  
- Monsieur le responsable du service technique de la commune d'Excenevex.  
- Archive municipale.

A Excenevex, le 08 avril 2026,

Frédéric GERDIL  
Maire

